

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41<sup>e</sup> année – N° 25 – Mercredi 26 juin 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'État

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2019

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 2 janvier, 17 juillet, 31 juillet, 14 août, 25 décembre.

Delémont, décembre 2018

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service de l'économie rurale

### Mise à jour des prescriptions pour les marchés publics de bétail

Les prescriptions pour les marchés publics de bétail ont été mises à jour et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Elles peuvent être téléchargées sur le site internet [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr), rubrique « Production animale ». Elles sont également à disposition sur les places de marché et peuvent être commandées au Service de l'économie rurale (tél. 032 420 74 12).

Courtemelon, juin 2019

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

Service de l'économie rurale

### 15<sup>e</sup> Marché-Concours de taureaux de Saignelégier Mercredi 11 septembre 2019

#### Inscriptions

Le Marché-Concours de taureaux de Saignelégier aura lieu le mercredi 11 septembre 2019. Il est ouvert à toutes les races et aux éleveurs de toute la Suisse. Pour les éleveurs de swissherdbook, il s'agit d'un concours officiel pour l'admission au herd-book.

#### Conditions d'admission principales

- les taureaux devront être admis au herd-book au plus tard le jour du concours (les taureaux de swissherd-book seront pointés sur place);
- les taureaux devront être conduits au licol (pas de box);
- les taureaux âgés de 12 mois et plus devront être munis d'un anneau nasal;
- limite d'âge pour les taureaux de swissherdbook: les taureaux nés avant le 1<sup>er</sup> mai 2019 pourront être présentés;
- **seuls des taureaux provenant d'exploitations reconnues indemnes de BVD et testés négatifs pourront être présentés.** Le résultat du test devra être présenté au vétérinaire officiel à l'arrivée. Pour les éleveurs jurassiens, les frais d'analyse seront pris en charge par la Caisse des épizooties à condition que les échantillons parviennent au laboratoire de Givisiez jusqu'au 31 août (mention « Concours taureaux Saignelégier 2019 »). Les taureaux ne devront pas avoir fait l'objet d'un déplacement entre deux exploitations dans les 30 jours précédant le Marché-Concours;
- les taureaux âgés de plus de 24 mois devront être présentés au concours accompagnés d'un résultat d'analyse de laboratoire attestant l'absence d'IBR-IPV. L'attestation du résultat négatif devra dater de 12 mois au plus (date de référence: jour du Marché-Concours).

Les prescriptions détaillées peuvent être téléchargées sous [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr), rubrique « Production animale » ou obtenues par téléphone (032 420 74 12).

**Inscriptions:** envoi du CAP comportant l'adresse actuelle du propriétaire au: Service de l'économie rurale du Jura, « Marché-Concours de taureaux », CP 131, 2852 Courtételle.

**Délai d'inscription:** 12 août.

Les taureaux invendus lors du Marché-Concours pourront être commercialisés lors du marché public de bétail de Glovelier, le 17 septembre.

Courtemelon, juin 2019

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Communes: Delémont, Courroux, Val Terbi, Courrendlin, Châtillon, Courtételle, Haute-Sorne et Develier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **SlowUp Jura 2019**

Tronçons:

#### **Delémont**

Route de Develier (RC 6), route de Porrentruy (fermée sur une voie entre la rue de la Vauche et la Porte de Porrentruy), Cour du Château, rue du 23-Juin, route de Bâle, avenue de la Gare, place de la Gare, route de Moutier (fermée sur une voie entre les giratoires du Righi et de la Landi), route de Courroux (route cantonale RC 250.2).

#### **Courroux**

Route cantonale RC 250.2, rue du 23-Juin (depuis l'entrée ouest du village jusqu'à la bifurcation Courroux-Courcelon), rue de la Saline, Grande-Rue, rue de la Ribe, rue du 23-Juin en direction de Vicques, route cantonale RC 250.2.

#### **Vicques**

Route cantonale RC 250.2, rue de la Frimesse, route de Rochefort, rue de l'Indépendance, rue de la Pran, chemin de la Pale, route cantonale RC 250.2, route de Courrendlin.

#### **Courrendlin**

Route de Vicques (N° 5 à 36), rue des Prés, rue des Fleurs, rue du 23-Juin (N° 35 à 43), route N° 6/E27, chemin des Ecoliers, rue du Gros-Go, rue de la Prévôté (N° 1 à 6), route de Châtillon (N° 34 à 68).

#### **Châtillon**

Route de Courrendlin, route de Courtételle, route Haut des Prés, route de liaison entre la route Haut des Prés et la route de Courtételle, route de Courtételle.

#### **Courtételle**

Rue du Cornat (route de Châtillon), rue Préfet-Comte, rue Emile Sanglard, rue de l'Eglise, rue de la Penesse, route cantonale H18.

#### **Courfaivre**

Route cantonale RC18, rue de la poste, rue du Pécat, route cantonale RC 18, rue des Neufs-Champs.

#### **Bassecourt**

Route cantonale RC18 (jusqu'au passage à niveau), rue Dos-chez-Merat, rue de l'Eglise, rue de l'Abbé-Monnin, rue du Colonel-Hoffmeyer, rue de la Pâle, rue des Vieilles-Forges, chemin AF direction Courfaivre.

#### **Develier**

Route de Courfaivre, route cantonale RC6 (Route de Porrentruy, Place du Soleil, rue de la Liberté, Place de la Poste, route de Delémont).

Durée: **Le dimanche 30 juin 2019 entre 9h et 17h30**

Particularités: **Dans toutes les communes, toutes les rues et routes qui débouchent sur le parcours du SlowUp Jura 2019 sont fermées à la circulation, côté parcours.**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de déviation réglementaire seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 4 juin 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
Pascal Mertenat

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Bois

#### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 17 juin 2019 les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

- **Chemin N° 10 - Syndicat des chemins Les Bois 2 - Liaison cyclable Le Boéchet - Les Bois.**
  - Pose de 2 signaux OSR 2.13 « Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles » avec plaques complémentaires « Trafic agricole et riverains autorisés » sur le tronçon situé entre le Nord du domaine du Boéchet 1 et l'Ouest de l'accès au domaine Chez Chailat 2.
  - Pose de 2 signaux OSR 3.02 « Cédez le passage » aux débouchés du chemin N° 10 à l'Ouest du Boéchet (croisement avec la route des Prailats) et à l'Est de Sous les Rangs (croisement avec la route Les Bois – Biaufond).
- **Chemin N° 11 - Syndicat des chemins Les Bois 2 - Les Prailats – La Combatte du Pas.**
  - Pose de 2 signaux OSR 2.13 « Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles » avec plaques complémentaires « Trafic agricole autorisé » sur le tronçon situé entre les Prailats et la limite communale à La Combatte du Pas.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Cette publication annule et remplace le plan de signalisation qui a été déposé publiquement du 27 septembre au 25 octobre 2017 pour le chemin N° 10.

Les Bois, le 18 juin 2019

Le Conseil communal

### Boncourt

#### Modification du plan spécial «La Queue-au-Loup» – Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Commune de Boncourt dépose publiquement pendant 30 jours, soit du jeudi 27 juin au vendredi 26 juillet 2019 inclusivement, en vue de son adoption par l'Assemblée communale, le document suivant:

- **Modification du plan spécial «La Queue-au-Loup»**

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal, route de France 5, à Boncourt. Peut également être consulté à titre d'information, le dossier technique. Ce document n'est pas opposable aux tiers.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Boncourt, route de France 5, 2926 Boncourt, jusqu'au vendredi 26 juillet 2019 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition Modification plan spécial La Queue-au-Loup».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Boncourt, le 26 juin 2019

Le Conseil communal

### Courrendlin

#### Entrée en vigueur du règlement concernant les traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courrendlin le 8 avril 2019, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 6 juin 2019.

Réuni en séance du 17 juin 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal

Le Maire: J. Burkhalter

La Secrétaire: S. Willemin

### Courrendlin

#### Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courrendlin le 8 avril 2019, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 6 juin 2019.

Réuni en séance du 17 juin 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal

Le Maire: J. Burkhalter

La Secrétaire: S. Willemin

### Courrendlin

#### Entrée en vigueur du règlement relatif au statut du personnel

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courrendlin le 8 avril 2019, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 6 juin 2019.

Réuni en séance du 17 juin 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal

Le Maire: J. Burkhalter

La Secrétaire: S. Willemin

### Haute-Sorne

#### Assemblée de la Bourgeoisie de Glovelier, mardi 9 juillet 2019, à 20 h, au Café de la Poste à Glovelier

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.-V. de l'assemblée bourgeoise du 27 mars 2018.

4. Information sur les comptes de la bourgeoisie de Glovelier 2018.
5. Statuer sur le projet de rachat du bâtiment de la laiterie.
6. Valider formellement le soutien de CHF 10000.– pour la construction du pressoir de Glovelier.
7. Approuver un crédit d'investissement de CHF 65000.– pour la rénovation du hangar Bourgeois.
8. Divers et imprévus.

**Remarques:**a) Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 novembre 2017

Le PV de l'assemblée bourgeoise du 8 novembre 2017 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch).

Haute-Sorne, le 18 juin 2019

Conseil communal

**Haute-Sorne****Assemblée de la Bourgeoisie de Courfaivre, mercredi 10 juillet 2019, à 20h, au Centre Rencontres à Courfaivre**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.-V. de l'assemblée bourgeoise du 28 février 2018.
4. Statuer la création d'un droit de cession de la parcelle 3322 à Courfaivre.
5. Divers et imprévus.

**Remarques:**a) Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 février 2018

Le PV de l'assemblée bourgeoise du 28 février 2018 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch).

Haute-Sorne, le 21 juin 2019

Conseil communal

**Lugnez****Assemblée communale ordinaire, mardi 9 juillet 2019, à 20h, à l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et discuter de la pétition transmise au Conseil communal concernant un processus de rapprochement entre les communes de Dampfreux et Lugnez, et décider de la suite à donner à cette démarche.
4. Divers.

Conseil communal

**Mervelier****Assemblée communale extraordinaire, mercredi 10 juillet 2019, à 20h, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 juin 2019.
2. Discuter et adopter un crédit de Fr. 8942000.– sous déduction des subventions fédérales et cantonales, pour le traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués du SEDE pour se procurer le financement et sa consolidation.
3. Divers.

Mervelier, le 18 juin 2019

Le Conseil communal

**Porrentruy****Réglementation locale du trafic sur routes communales**

Vu la décision du Conseil municipal du 27 mai 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

- **Vieille ville**,  
comprenant les routes, rues, ruelles, faubourgs, allées, cour et places suivants:
  - Route de Belfort (de l'intersection avec le chemin du Cras Mouche jusqu'au faubourg de France);
  - Rues du 23-Juin, des Annonciades, des Baïches, de la Chaumont, du Collège, du Cygne, de l'Eglise, Grand-rue, des Malvoisins, Pierre-Péquignat et du Séminaire;
  - Ruelles de la Cigogne, du Creux Belin, du Patet et du Soleil;
  - Faubourgs des Capucins, de France et St-Germain (de l'intersection avec la route de Fontenais jusqu'à la rue du 23-Juin);
  - Allée des Soupirs (de l'intersection avec la rue Joseph-Trouillat jusqu'à la route de Belfort);
  - Cour-aux-Moines;
  - Places des Bennelats, Blarer-de-Wartensee et Pré de l'Etang.
    - Pose des panneaux de signalisation N° 2.59.5 « Début de la zone de rencontre » et N° 2.59.6 « Fin de la zone de rencontre »
- **Chemin du Cras Mouche**,  
intersection avec la route de Belfort:
  - Pose du panneau de signalisation N° 3.01 « STOP ».
- **Rue Pierre-Péquignat**,  
intersection avec le faubourg de France:
  - Suppression du panneau de signalisation N° 3.01 « STOP ».
- **Route de Fontenais**,  
intersection avec le faubourg St-Germain:
  - Suppression du panneau de signalisation N° 3.02 « Cédez le passage ».
- **Place des Bennelats**,  
intersection avec l'allée des Soupirs:
  - Suppression du panneau de signalisation N° 3.01 « STOP ».
- **Rue du 23-Juin**,  
intersection avec le faubourg St-Germain:
  - Suppression du panneau de signalisation N° 3.02 « Cédez le passage ».
- **Rue Gustave-Amweg**,  
intersection avec l'allée des Soupirs:
  - Suppression du panneau de signalisation N° 3.02 « Cédez le passage ».

Le détail de position de la signalisation est présenté sur le plan N° 11J033-41-01E (RWB/11.06.2019) déposé publiquement au secrétariat de la police municipale de Porrentruy, rue du 23-Juin 8. En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 26 juin 2019

Conseil municipal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Saint-Brais, Montfavergier et Sceut

**Assemblée de paroisse,  
mercredi 10 juillet 2019, à 20 h,  
à la halle de gymnastique de Saint-Brais**

A l'ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2018.
3. Approuver la location à la Commune de Saint-Brais d'une portion de terrain d'environ 35 m<sup>2</sup> pour permettre l'aménagement d'un Ecopoint; donner compétence au Conseil de paroisse pour finaliser les termes du contrat de location.
4. Divers

## Avis de construction

### Alle

Requérant: Prongué Steve, Route de Courgenay 44, Alle.

Projet: couvert à voitures, sur la parcelle N° 1036 (surface 1495 m<sup>2</sup>), sise Route de Courgenay. Zone d'affectation: habitation HAa.

Dimensions: longueur 7 m, largeur 4 m 60, hauteur 2 m 33, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: béton. Façades: ouvertes sur les côtés est, nord, ouest. Couverture: pente du toit: 3%.

Dérogation requise: RCC 2.5.1, alignements aux voies publiques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juillet 2019 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 24 juin 2019

Le Conseil communal

### Boécourt / Séprais

Requérants: Ana & Arménio Barata, Rue de l'Abbé-Sérasset 2, 2802 Develier. Auteur du projet: Alain Beuret, architecte EPFL / urbaniste FSU, Chemin des Fontaines 8, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 60: rénovation appartement existant, isolation int., pose d'un poêle, ouverture de 2 velux et modifications ouvertures selon dossier déposé, création d'une terrasse non couverte et pose de panneaux solaires sur pan Ouest + démolition des annexes existantes, sur la parcelle N° 293 (surface 2229 m<sup>2</sup>), sise à Séprais. Zone d'affectation: centre CA<sub>B</sub> et agricole ZA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante. Façades: bardage bois et crépi existants, teintes brune et blanc cassé. Toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 24 juin 2019

Le Conseil communal

### Les Bois

Requérants: Anaëlle Boichat et David Lanz, Les Bulles 39, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteure du projet: ant architecture sàrl, Passage Léopold-Robert 8, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel, poêle, terrasse non couverte, panneaux solaires en toiture, PAC ext. et garage double en annexe contiguë, sur la parcelle N° 1211 (surface 1092 m<sup>2</sup>), sise Chemin des Senteurs. Zone d'affectation: centre CAa.

Dimensions principales: longueur 15 m 46, largeur 8 m 60, hauteur 5 m 90, hauteur totale 8 m 40. Dimensions sous-sol: longueur 9 m 10, largeur 8 m 20, hauteur 1 m, hauteur totale 1 m. Dimensions garage (52.30 m<sup>2</sup>): longueur 8 m 50, largeur 6 m 15, hauteur 2 m 10, hauteur totale 2 m 10.

Genre de construction: matériaux: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teintes blanche et grise. Toiture: tuiles TC, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juillet 2019 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 24 juin 2019

Le Conseil communal

### Bourrignon

Requérant: SEOD, Case postale 851, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Projet: pose de 2 Molok® semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, sur les parcelles N°s 143 et 482 (surfaces respectives 2582 et 2142 m<sup>2</sup>), sises Rue du Chésal. Zone d'affectation: BF 143: centre CA, BF 482: habitation HA, plan spécial Le Chésal.

Dimensions principales: diamètre: 2 m, hauteur 0 m 90, hauteur totale 1 m 20.

Genre de construction: matériaux: polyéthylène PE. Façades: lames bois, teinte brun clair. Couvercle: plastique, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 au secrétariat communal de Bourrignon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation

des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 24 juin 2019

Le Conseil communal

### Delémont

Requérante: Steulet Microtechnique SA, Rue Saint-Maurice 7G, 2800 Delémont. Auteure du projet: B architecture Sàrl, Rue St-Sébastien 11, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une nouvelle usine de décolletage d'horlogerie avec bureaux techniques et administratifs, sur les parcelles N°s 5144 et 5379 (surfaces respectives 2086 et 1500 m<sup>2</sup>), sises Route de la Communance. Zone d'affectation: ABb: zone d'activités B secteur b.

Dimensions principales: longueur 85 m 20, largeur 13 m 55, hauteur 12 m 92, hauteur totale 12 m 92.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation, lames en bois et panneaux sandwich métalliques. Façades: lames en bois brûlé et panneaux sandwich, couleur: noir et bronze métalliques. Couverture: végétalisé et gravier.

Chauffage: récupération de chaleur et chauffage à gaz.

Dérogation requise: art. 297 AB 2. Degré d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 26 juillet 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 24 juin 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Montfaucon

Requérant: Peter Amstutz, Gros Montcenez 97A, 2362 Montfaucon. Auteure du projet: ATB SA, Rue de la Gruère 25, 2350 Saignelégier.

Projet: réfection du chemin d'accès à la ferme de Gros Montcenez, élargissement et pose d'un nouveau revêtement en béton bitumineux. La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la Loi sur l'agriculture du 29.04.1998, sur les art. 12 et 12 de la Loi fédérale du 01.07.1996 sur la protection de la nature et du paysage, et sur l'art. 6 de la Loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20.06.2001, sur la parcelle N° 328 (surface 383746 m<sup>2</sup>), sise Montcenez. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 570 m, largeur 3 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 24 juin 2019

Le Conseil communal

### Muriaux / Les Emibois

Requérants: Nathalie & Roland Donzé, Les Loviattes 48A, 2338 Muriaux. Auteure du projet: Etienne Chavanne SA, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Projet: construction de 2 immeubles avec 14 logements au total, bâtiment Nord avec parking, terrasses et balcons, 3 PAC int., panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toiture + aménagement de 5 places de stationnement ext. Avec un report d'indice de la parcelle N° 673. Sur les parcelles N°s 674, 675, 676 (surfaces respectives 1873, 900, 943 m<sup>2</sup>), sises Les Emibois – Les Loviattes. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales bâtiment Nord: longueur 30 m, largeur 20 m 14, hauteur 9 m, hauteur totale 13 m 86. Dimensions bâtiment Sud: longueur 38 m 40, largeur 13 m 62, hauteur 5 m 49, hauteur totale 9 m 54.

Genre de construction: matériaux: brique TC, laine minérale, brique ciment/bardage bois. Façades: crépi, teinte blanche, et bardage bois, teinte gris naturel. Toiture: tuiles TC, teinte rouge, et panneaux solaires, teinte anthracite.

Dérogation requise: art. 19 prescriptions du plan spécial Les Loviattes – teinte façades.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 24 juin 2019

Le Conseil communal

### Le Noirmont

Requérant: Michel Friedli, Les Perrières 12, 2340 Le Noirmont. Auteure du projet: Bureau technique Denis Chagnat SA, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: assainissement énergétique du bâtiment N° 12 avec pose d'une isolation périphérique et de panneaux photovoltaïques en toiture et construction d'un couvert à voiture en annexe, sur la parcelle N° 1563 (surface 1069 m<sup>2</sup>), sise Les Perrières. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 13 m 58, largeur 10 m 08, hauteur 4 m 10, hauteur totale 5 m 70. Dimensions couvert voitures (57.40 m<sup>2</sup>): longueur 7 m, largeur 8 m 20, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40.

Genre de construction: matériaux: maison: existant inchangé, isolation périphérique/Couvert: béton et ossature bois. Façades: maison: crépi, teinte blanche idem existant/Couvert: muret béton, teinte grise, ossature bois, teinte brune. Toiture: maison: nouvelle couverture Eternit, teinte idem existant/Couvert: toiture plate, fini gravier, teinte naturelle.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 26 juin 2019

Le Conseil communal

### Saignelégier / Goumois

Requérant: Philippe Marmy, Vautenaivre 33, 2354 Goumois. Auteure du projet: Solstis SA, Rue de Sébeillon 9b, 1004 Lausanne.

Projet: pose de 34 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques intégrés sur les pans Est et Ouest de la toiture du bâtiment N° 33, sur la parcelle N° 364 (surface 1109 m<sup>2</sup>), sise Vautenaivre. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions: selon dossier déposé.

Genre de construction: panneaux: tuiles solaire M50-10 Full Black.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 21 juin 2019

Le Conseil communal

### Saint-Brais

Requérante: Minkner Klahre, Société immobilière de Bollement, Rue des Poudrières 95 2000 Neuchâtel. Auteur du projet: Klahre Joachim, Rue des Poudrières 95, 2000 Neuchâtel.

Projet: raccordement en eau potable du bâtiment existant N° 1, sur la parcelle N° 352, avec une conduite PE 3/4" pouce PN 16, profondeur 1 m. Parcelles N°s 1086, 1125, 353 et 352 (surfaces respectives 137802, 213078, 262422 et 1305 m<sup>2</sup>), sises aux lieux-dits: Pré-Villat/La Seigne/Dos les Barres/ Bollement. Zone d'affectation: zone agricole et forêt PAL.

Dimensions longueur conduite: longueur environ 1350 m, diamètre 3/4" pouce, profondeur 1 m.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juillet 2019 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 26 juin 2019

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

### Sous-officier-ère II de police judiciaire, inspecteur-trice RENS

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne

**Mission:** veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Assumer les missions dévolues au groupe RENS. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination.

**Profil:** être titulaire du brevet fédéral de policier-ère ainsi que les cours de conduite I et II (CCI et CCII). Maîtriser l'environnement informatique de la police. Posséder le permis de conduire et être disponible. Connaissance d'une 2<sup>e</sup> langue nationale souhaitée. Jouir de compétences analytiques et de synthèse. Faire preuve d'initiative, d'autonomie et de fiabilité. Aptitude à la communication orale. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier-ère II de police judiciaire/Classe 15.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la Commissaire Céline Comment, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère II de police judiciaire, inspecteur-trice RENS », jusqu'au 12 juillet 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**



En raison de la promotion du titulaire, la Police cantonale met au concours un poste de

**Sous-officier-ère II de police judiciaire, inspecteur-trice de niveau de polyvalence II**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne

**Mission:** veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination.

**Profil:** être titulaire du brevet fédéral de policier-ère ainsi que les cours de conduite I et II (CCI et CCII ou s'engage à suivre la formation). Maîtriser l'environnement informatique de la police. Posséder le permis de conduire et être disponible. Connaissance d'une 2e langue nationale et d'anglais souhaité. Jouir de compétences analytiques et de synthèse. Faire preuve d'initiative d'autonomie et de fiabilité. Aptitude à la communication orale. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Sous-officier-ère II de police judiciaire/Classe 15.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du chef de la Police judiciaire, Commissaire-divisionnaire Bertrand Schnetz, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Sous-officier-ère II de police judiciaire, inspecteur-trice de niveau de polyvalence II», jusqu'au 12 juillet 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Vous pouvez envoyer vos publications  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@pressor.ch**  
**jusqu'au lundi 12 heures**



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, le Service des contributions met au concours le poste de

**Chef-fe du Bureau des personnes morales et des autres impôts**

Un partage de poste est envisageable

**Mission:** assurer la direction et l'organisation du Bureau des personnes morales et des impôts spéciaux regroupant la taxation des personnes morales, l'estimation des titres non cotés, l'impôt de succession et de donation, l'impôt à la source et les frontaliers, l'impôt sur les gains immobiliers, le secteur des valeurs officielles et l'établissement des partages intercommunaux. En matière de personnes morales, vous validerez les rulings, vous participerez à la mise en place du RFFA, vous veillerez à la formation des collaborateur-trice-s et vous assurerez le suivi des développements informatiques. La fonction implique également une étroite collaboration avec le chef du Service des contributions, le règlement des affaires administratives propres au Bureau, la réalisation d'études et de rapports divers, des contacts réguliers avec les contribuables et leurs mandataires, la représentation du Service au sein de commissions cantonales et intercantionales, la participation aux dossiers relevant de l'évolution législative.

**Profil:** Master universitaire en droit ou en économie, brevet d'expert-e fiscal-e ou en finances et controlling ou de comptable diplômé-e combiné à une très large expérience, ou formation et expérience jugées équivalentes. Un brevet d'avocat-e ou de notaire constitue un atout. Une expérience de 2 à 4 ans dans une fonction similaire est requise. Aptitude à diriger une unité administrative importante (environ 18 emplois plein temps) en collaboration avec le chef de Service. Une bonne maîtrise des langues allemande et anglaise ainsi que l'obtention des cours CSI IIa, IIb et III représentent un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Responsable de secteur IId / Classe 21.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Lieu de travail:** Les Breuleux, par la suite Moutier.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef actuel du Bureau, tél. 032 420 44 00 ou auprès de M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie, cheffe de Service adjointe, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe PMO», jusqu'au 26 juillet 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Le Service de l'enseignement met au concours pour la classe relais à Saulcy un poste d'

### **Educateur-trice spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)**

**Mission:** développer et mettre en place les conditions nécessaires à même de couvrir les besoins éducatifs particuliers de l'élève signalé, avec pour objectif le développement optimal de leur personnalité permettant un retour dans l'école régulière.

Contribuer au développement psychique, intellectuel, affectif social et culturel de l'élève en l'accompagnant dans la réalisation de projets éducatifs en lien avec ses besoins, ses compétences et ses difficultés.

Assurer un encadrement éducatif en lien avec le projet pédagogique en collaborant avec les enseignants et en apportant ses compétences et connaissances professionnelles.

Renforcer le lien école – famille et favoriser la collaboration des professionnels dans le travail avec la famille de l'élève concerné.

**Taux d'activité:** le taux d'activité sera de 100% durant les 39 semaines scolaires, ce qui correspond à un taux annualisé de 81.25%

#### **Profil souhaité:**

- Bachelor HES: éducateur-trice spécialisé-e
- Expérience professionnelle souhaitée

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Educateur-trice III – Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la Section pédagogie spécialisée du SEN au 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation Educateur-trice en Classe relais », au Service de l'enseignement, Section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 17 juillet 2019.**

## **Marchés publics**

### **Adjudication**

#### **1. Pouvoir adjudicateur**

##### **1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
République et Canton du Jura / Gouvernement  
**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
République et Canton du Jura  
Service des Infrastructures  
Section des bâtiments et des domaines,  
Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,  
Téléphone: +41 32 420 53 70,  
E-mail: [sbd.sin@jura.ch](mailto:sbd.sin@jura.ch), URL [www.jura.ch](http://www.jura.ch)

##### **1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

##### **1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure de gré à gré

##### **1.4 Genre de marché**

Marché de services

##### **1.5 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

#### **2. Objet du marché**

##### **2.1 Titre du projet du marché**

Centre de recherche et de conservation des collections archéologiques et paléontologiques du Canton du Jura

##### **2.2 Catégorie de services**

Catégorie de services CPC: [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique

##### **2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:**

71200000 - Services d'architecture

**Code des frais de construction (CFC):**

291 - Architecte

#### **3. Décision d'adjudication**

##### **3.2 Adjudicataire**

###### **Liste des adjudicataires**

**Indication:** Bureau d'architecture FPA Architectes

**Nom:** Figueiredo Pena Amos architectes, Esplanade des Récréations 24, 1217 Meyrin, Suisse

**Prix:** CHF 803334.30 avec 7.7% de TVA

##### **3.3 Raisons de la décision d'adjudication**

**Raisons:** Lauréat du concours d'architecture

#### **4. Autres informations**

##### **4.2 Date de l'adjudication**

**Date:** 12.06.2019

##### **4.5 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance (RSJU 174.11), la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal à 2900 Porrentruy dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## **Divers**

### **Avis de mise à ban**

- La parcelle N° 165 du ban de Courroux est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 5 juin 2019

Thomas Schaller  
Juge civil e.r.